



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

A V I S P U B L I C

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 22-558**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 22-558 afin de procéder à la création d'un Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Internet de la municipalité; www.lambton.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LAMBTON, CE 11^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.



Julie Roy
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Roy, Directrice générale et Greffière-Trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement numéro 22-558 afin de procéder à la création d'un Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques en affichant une copie le 11^e jour du mois de janvier 2023 à chacun des endroits suivants :

**À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de janvier 2023.



Julie Roy
Directrice générale et Greffière-Trésorière